

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Révision: 18.01.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** *Food Safe Silicone Spray*
- **Code du produit** 86623
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**  
POUR USAGE PROFESSIONNEL ET INDUSTRIEL SEULEMENT
- **Emploi de la substance / de la préparation** *Lubrifiant*
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**  
KENT Belux SRL  
Building Quatre Bras  
Chaussée de Malines 455/8  
1950 Kraainem  
T: +32 (0) 10 48 76 40  
  
SDS@kenteurope.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**  
Tel: (0) 10 48 76 40 Heures de bureau de 08h15 à 16h45  
Centre anti-poison 24 heures le numéro de téléphone d'urgence: 070 245 245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aerosol 1 H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02

- **Mention d'avertissement** *Danger*
- **Mentions de danger**  
H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.  
Ne pas fumer.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.  
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Révision: 18.01.2023

### Nom du produit Food Safe Silicone Spray

(suite de la page 1)

· **vPvB:** Non applicable.

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

##### 3.2 Mélanges

· **Description :** Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

##### Composants contribuant aux dangers:

CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane (contient < 0.1 % 1,3-butadiène (203-450-8)) ⚠ Flam. Gas 1A, H220	25-50%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	10-25%
Numéro CE: 921-024-6 Reg.nr.: 01-2119475514-35	Hydrocarbures en C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	5-10%

##### Indications complémentaires :

La note K est applicable au produit pour un ou plusieurs de ses composants. Classification en conformité avec l'annexe 1 des propriétés à risque répertoriées.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1 Description des mesures de premiers secours

- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- **après ingestion :** Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1 Moyens d'extinction

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

##### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

##### 5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité :** Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

##### Autres indications

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

##### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

Tenir éloignées les sources d'incendie

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

##### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

##### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

##### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

(suite page 3)

BE

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Révision: 18.01.2023

**Nom du produit Food Safe Silicone Spray**

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

#### Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (due p.ex. à des lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

##### Stockage :

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

##### Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

##### Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

##### Classe de stockage : 2 B

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

##### 75-28-5 isobutane

VL (Belgique) Valeur momentanée: 2370 mg/m<sup>3</sup>, 980 ppm

##### Informations relatives à la réglementation VL (Belgique): Moniteur belge no 148, 27.05.21

##### DNEL

##### Hydrocarbures en C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

Oral Long terme systémique 699 mg/kg bw/day (Cochon d'Inde)

Dermique Long terme systémique 699 mg/kg bw/day (Cochon d'Inde)

773 mg/kg bw/day (Travailleur)

Inhalatoire Long terme systémique 608 mg/m<sup>3</sup> (Cochon d'Inde)2.035 mg/m<sup>3</sup> (Travailleur)

##### Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Mesures générales de protection et d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

##### Protection respiratoire :

Uniquement pour le travail au pistolet sans aspiration suffisante.

Filtre AX.

##### Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(suite page 4)

BE

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Révision: 18.01.2023

### Nom du produit Food Safe Silicone Spray

(suite de la page 3)

#### · Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux 6 &gt; 480 minutes.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### · Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection.

#### · Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### · Indications générales.

##### · État physique

Aérosol

##### · Couleur :

incolore

##### · Odeur :

De type solvanté

##### · Seuil olfactif:

Non déterminé.

##### · Point de fusion :

non déterminé

##### · Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

non applicable, s'agissant d'un aérosol

##### · Inflammabilité

Non applicable.

##### · Limites inférieure et supérieure d'explosion

##### · inférieure :

0,8 Vol %

##### · supérieure :

9,0 Vol %

##### · Point d'éclair :

non applicable, s'agissant d'un aérosol

##### · Température de décomposition :

Non déterminé.

##### · pH

Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

##### · Viscosité :

##### · Viscosité cinématique à 20 °C

12,000 - 13,000 Cps

##### · dynamique :

Non déterminé.

##### · Solubilité

##### · l'eau :

non ou peu miscible

##### · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

##### · Pression de vapeur :

Non déterminé.

##### · Densité et/ou densité relative

##### · Densité à 20 °C:

0,795 g/cm<sup>3</sup>

##### · Densité relative.

Non déterminé.

##### · Densité de vapeur:

Non déterminé.

#### · 9.2 Autres informations

##### · Aspect:

##### · Forme :

Aérosol

##### · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

##### · Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

##### · Danger d'explosion :

Non déterminé.

##### · Modification d'état

##### · Vitesse d'évaporation.

Non applicable.

#### · Informations concernant les classes de danger physique

##### · Substances et mélanges explosibles

néant

##### · Gaz inflammables

néant

##### · Aérosols

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

##### · Gaz comburants

néant

##### · Gaz sous pression

néant

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Révision: 18.01.2023

### Nom du produit Food Safe Silicone Spray

(suite de la page 4)

· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur. Les surfaces chaudes. Sources d'ignition. Flames.
- **10.5 Matières incompatibles:**  
Alcalis (lessives alcalines)  
Acides puissants et aux agents d'oxydation
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

##### 106-97-8 butane (contient < 0.1 % 1,3-butadiène (203-450-8))

Inhalatoire	LC50 (4 hr)	658 mg/l (rat)
	ErC 50	19,37 mg/l (Algues) (96 hr)

##### 75-28-5 isobutane

	ErC 50	19,37 mg/l (Algues)
--	--------	---------------------

##### Hydrocarbures en C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane

Oral	LD50	>5.840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.920 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50 (4 hr)	>25,2 mg/l (rat)

- **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

##### · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Révision: 18.01.2023

**Nom du produit Food Safe Silicone Spray**

(suite de la page 5)

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### · Toxicité aquatique :

**106-97-8 butane (contient < 0.1 % 1,3-butadiène (203-450-8))**

EC50 (48 hr) 69,43 mg/l (Daphnia magna)

LC50 (96 hr) 49,9 mg/l (Poisson)

**75-28-5 isobutane**

EC50 (48 hr) 69,43 mg/l (Daphnia magna)

LC50 (96 hr) 91,42 mg/l (Poisson)

**Hydrocarbures en C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane**

EL50 (48 hr) 3 mg/l (Daphnia magna)

EL50 (72 hr) 30-100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

LL50 11,4 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (96 hr)

LOEC (21 days) 0,32 mg/l (Daphnia magna)

NOEC (21 days) 0,17 mg/l (Daphnia magna)

NOELR 3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (72 hr)

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**12.7 Autres effets néfastes**
**Remarque :** Nocif pour les poissons.

**Autres indications écologiques :**
**Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**Catalogue européen des déchets**

HP3 Inflammable

HP14 Écotoxique

**Emballages non nettoyés :**
**Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
**ADR, IMDG, IATA**

UN1950

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
**ADR**

1950 AÉROSOLS

**IMDG**

AEROSOLS

**IATA**

AEROSOLS, inflammable

(suite page 7)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Révision: 18.01.2023

#### Nom du produit Food Safe Silicone Spray

(suite de la page 6)

#### · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

##### · ADR



· **Classe** 2.5F Gaz.  
 · **Étiquette** 2.1

##### · IMDG, IATA



· **Class** 2.1 Gaz.  
 · **Label** 2.1

#### · 14.4 Groupe d'emballage

· **ADR, IMDG, IATA** néant

#### · 14.5 Dangers pour l'environnement

· **Polluant marin :** Non

#### · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· **No EMS :** Attention: Gaz.  
 F-D,S-U

· **Stowage Code** SW1 Protégé des sources de chaleur  
 SW22 Pour les aérosols avec une capacité maximale de 1 litre:  
 Catégorie A. Pour les aérosols avec une capacité supérieure à 1 litre:  
 Catégorie B. Pour les aérosols DÉCHETS: Catégorie C, des locaux  
 d'habitation.

· **Segregation Code** SG69 Pour les aérosols avec une capacité maximale de 1 litre:  
 Séparation des matières comme pour la classe 9. Stow "séparé de"  
 classe 1 sauf pour la division 1.4. Pour les aérosols avec une  
 capacité supérieure à 1 litre: Séparation des matières comme pour la  
 subdivision appropriée de la classe 2. Pour les aérosols déchets:  
 Séparation des matières comme pour subdivision appropriée de la  
 classe 2.

#### · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

#### · Indications complémentaires de transport :

##### · ADR

· **Quantités limitées (LQ)** 1L  
 · **Quantités exceptées (EQ)** Code: E0  
 Non autorisé en tant que quantité exceptée

· **Catégorie de transport** 2  
 · **Code de restriction en tunnels** D

##### · IMDG

· **Limited quantities (LQ)** 1L  
 · **Excepted quantities (EQ)** Code: E0  
 Non autorisé en quantités exceptées

#### · "Règlement type" de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

BE  
(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Révision: 18.01.2023

**Nom du produit Food Safe Silicone Spray**

(suite de la page 7)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

##### Prescriptions nationales :

##### Directives techniques air :

Classe	Part en %
NK	26,0

Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique : Service protection de l'environnement

Date de la version précédente: 12.02.2022

Numéro de la version précédente: 16

#### Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

(suite page 9)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Révision: 18.01.2023

### Nom du produit Food Safe Silicone Spray

(suite de la page 8)

: Aérosols – Catégorie 3

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/Irritation cutanée – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· \* **Données modifiées par rapport à la version précédente** \*

BE